



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1747

### Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Françoise Charpentier.

Mme Françoise Charpentier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

Vendredi dernier, a eu lieu dans tout le pays la journée nationale d'action du bâtiment, dont je tiens à souligner l'importance qu'elle revêt pour tout le secteur du bâtiment et des travaux publics, et surtout pour les artisans du bâtiment qui jouent un rôle essentiel dans le maintien d'une véritable activité économique dans l'ensemble du pays, en particulier en zone rurale.

Par cette journée de mobilisation, ces professionnels ont voulu alerter les pouvoirs publics sur la baisse importante d'activité dont ils pâtissent, à cause notamment des retards pris dans le règlement de certaines dotations publiques.

Ainsi, la dotation globale d'équipement n'a toujours pas été versée aux communes, ce qui a conduit de nombreuses municipalités à remettre à l'automne prochain leurs travaux d'équipement.

M. Jean Glavany. Tiens donc !

M. Augustin Bonrepaux. Tout va bien !

Mme Françoise Charpentier. De même, ces artisans s'inquiètent des conséquences que semblent avoir sur les investissements immobiliers des ménages certaines rumeurs de remise en cause de la déduction fiscale portant sur les intérêts d'emprunts pour les travaux effectués sur les résidences principales.

M. Jean Glavany. Très bonne question !

Mme Françoise Charpentier. Le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures dont chacun ici s'accorde à reconnaître l'importance. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Envisage-t-il de prendre de nouvelles initiatives afin de résoudre les différents problèmes que j'ai évoqués et rassurer, par la même occasion, les artisans de ce secteur particulièrement sinistre qui, aujourd'hui, sont menacés de dépôt de bilan avec à la clé, dois-je le rappeler, de nombreux et douloureux licenciements. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président, La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Madame la députée, vous insistez sur la nécessité d'engager le plus rapidement possible l'ensemble des dotations pouvant concourir à l'investissement des collectivités locales et vous m'avez interrogé en particulier sur la mise en place des dotations globales d'équipement des communes de moins de 2 000 habitants. Le retard pris en la matière résulte d'un aller et retour législatif (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) qui nous a fait perdre plusieurs mois. En effet, dans la loi de finances pour 1996, un amendement d'origine parlementaire a modifié le dispositif, entraînant le dépôt d'un autre amendement à la loi de février 1996 relative à la dotation de solidarité urbaine, et l'on est revenu au dispositif d'avant la loi de finances pour 1996,...

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. ... dispositif dont nous n'avons pas souhaité la modification. Il a fallu, en conséquence, modifier à nouveau la composition des

commissions departementales qui donnent leur avis aux prefets sur la distribution de ces dotations. Malgre cela, j'ai demande a la direction generale des collectivites locales de notifier les enveloppes departementales, ce qui cela a ete fait au 15 mai. J'ai egalement indique aux prefets qu'ils avaient tout interet a essayer d'engager les credits en donnant les autorisations de debut des travaux le plus rapidement possible, a condition toutefois de respecter l'esprit de la consultation des elus locaux. A quoi servirait aux prefets de donner l'autorisation de demarrer l'ensemble des travaux correspondant a l'ensemble des dotations pour demander ensuite aux elus d'avaliser ce qu'ils auraient predetermine ?

Les arretes de notification sont en cours. S'agissant de votre departement, madame le depute, ils ont ete signes le 14 juin. Vous devriez en avoir connaissance dans les tout prochains jours.

D'une maniere generale, le Gouvernement a entendu les observations presentees par les artisans du batiment a l'occasion des recentes journees d'information. Bien entendu, dans le cadre de la loi de finances pour 1997, tous ensemble, nous essaierons d'en tenir le plus grand compte. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le president. La parole est a Mme Francoise Charpentier.

Mme Francoise Charpentier. Ma question s'adresse a M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation.

Vendredi dernier, a eu lieu dans tout le pays la journee nationale d'action du batiment, dont je tiens a souligner l'importance qu'elle revet pour tout le secteur du batiment et des travaux publics, et surtout pour les artisans du batiment qui jouent un role essentiel dans le maintien d'une veritable activite economique dans l'ensemble du pays, en particulier en zone rurale.

Par cette journee de mobilisation, ces professionnels ont voulu alerter les pouvoirs publics sur la baisse importante d'activite dont ils patissent, a cause notamment des retards pris dans le reglement de certaines dotations publiques.

Ainsi, la dotation globale d'equipement n'a toujours pas ete versee aux communes, ce qui a conduit de nombreuses municipalites a remettre a l'automne prochain leurs travaux d'equipement.

M. Jean Glavany. Tiens donc !

M. Augustin Bonrepaux. Tout va bien !

Mme Francoise Charpentier. De meme, ces artisans s'inquietent des consequences que semblent avoir sur les investissements immobiliers des menages certaines rumeurs de remise en cause de la deduction fiscale portant sur les interets d'emprunts pour les travaux effectues sur les residences principales.

M. Jean Glavany. Tres bonne question !

Mme Francoise Charpentier. Le Gouvernement a deja pris de nombreuses mesures dont chacun ici s'accorde a reconnaitre l'importance. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Envisage-t-il de prendre de nouvelles initiatives afin de resoudre les differents problemes que j'ai evoques et rassurer, par la meme occasion, les artisans de ce secteur particulierement sinistre qui, aujourd'hui, sont menaces de depot de bilan avec a la cle, dois-je le rappeler, de nombreux et douloureux licenciements. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president, La parole est a M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. Madame le depute, vous insistez sur la necessite d'engager le plus rapidement possible l'ensemble des dotations pouvant concourir a l'investissement des collectivites locales et vous m'avez interroge en particulier sur la mise en place des dotations globales d'equipement des communes de moins de 2 000 habitants. Le retard pris en la matiere resulte d'un aller et retour legislatif (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) qui nous a fait perdre plusieurs mois. En effet, dans la loi de finances pour 1996, un amendement d'origine parlementaire a modifie le dispositif, entrainant le depot d'un autre amendement a la loi de fevrier 1996 relative a la dotation de solidarite urbaine, et l'on est revenu au dispositif d'avant la loi de finances pour 1996,...

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. ... dispositif dont nous n'avons pas souhaité la modification. Il a fallu, en conséquence, modifier à nouveau la composition des commissions départementales qui donnent leur avis aux préfets sur la distribution de ces dotations.

Malgré cela, j'ai demandé à la direction générale des collectivités locales de notifier les enveloppes départementales, ce qui cela a été fait au 15 mai. J'ai également indiqué aux préfets qu'ils avaient tout intérêt à essayer d'engager les crédits en donnant les autorisations de début des travaux le plus rapidement possible, à condition toutefois de respecter l'esprit de la consultation des élus locaux. À quoi servirait aux préfets de donner l'autorisation de démarrer l'ensemble des travaux correspondant à l'ensemble des dotations pour demander ensuite aux élus d'avaliser ce qu'ils auraient prédéterminé ?

Les arrêtés de notification sont en cours. S'agissant de votre département, madame le député, ils ont été signés le 14 juin. Vous devriez en avoir connaissance dans les tout prochains jours.

D'une manière générale, le Gouvernement a entendu les observations présentées par les artisans du bâtiment à l'occasion des récentes journées d'information. Bien entendu, dans le cadre de la loi de finances pour 1997, tous ensemble, nous essaierons d'en tenir le plus grand compte. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Charpentier Françoise](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1747

**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1996, page 4458

**Réponse publiée le :** 19 juin 1996, page 4458

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996